REPUBLIQUE DE GUINÉE
TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITÉ

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

DIRECTION NATIONALE DES POLLUTIONS,

NUISANCES ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Conakry, le 14/01/2025

ANNONCE OFFICIELLE

Le Ministère en charge de l'Environnement informe les importateurs de fluides frigorigènes **HCFC (R22, R141b) et HFC (R134A, R404A, R407C, R410A, R507A, R32, etc.)** que les demandes de quotas annuels d'importation pour 2025 doivent être adressées à la Direction Nationale des Pollutions, Nuisances et Changements climatiques, sise au quartier Almamya, Immeuble CNLS, Commune de Kaloum au plus tard le 21 janvier 2025.

Les demandes doivent impérativement être accompagnées des justificatifs relatifs aux importations des deux dernières années (2023 et 2024). Les dossiers incomplets ne seront pas traités.

Conformément à la réglementation en vigueur sur les réfrigérants, les importateurs sont priés de formaliser leurs demandes pour pouvoir effectuer les déclarations d'importations.

Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable accorde du prix au respect du contenu de cette annonce.

DIRECTION NATIONALE DES POLLUTIONS, NUISANCES ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Almamya, immeuble CLNS-Commune de Kaloum -Conakry
République de Guinée
Tel : +224 620 41 78 47 E-mail : oularehawa@gmail.com

Guinée
www.guinee.gr